

## Appel à projets départemental 2019 Programme 104-action 12

### Accompagnement des primo-arrivants et réfugiés non lecteurs/non scripteurs

#### ORIENTATIONS

Les primo-arrivants non lecteurs/non scripteurs dans leur langue maternelle constitue un public particulièrement vulnérable dont la prise en charge dans le cadre du CIR a été réévaluée à 600 h de formation linguistique adaptée à leur situation cognitive.

Il conviendra donc de proposer des suites de parcours prenant en compte les particularités d'apprentissage de ce public en évolution.

Afin d'éviter les ruptures de parcours, l'apprentissage doit être soutenu par une démarche d'accompagnement sur un ensemble de champs d'intervention (accès aux droits, santé, inclusion numérique, assistance administrative...), en fonction des situations individuelles et des freins identifiés.

La visée d'insertion socioprofessionnelle devra être maintenue tout au long de la formation, afin de donner un sens immédiat à la démarche d'alphabétisation, laquelle s'inscrit dans le temps long et requiert une mobilisation cognitive particulièrement lourde à soutenir dans la durée. La construction progressive du projet professionnel sera menée en lien avec le conseiller Pôle emploi ou Mission locale de la personne.

Les formations en alphabétisation pourront faire l'objet d'un financement privilégié de l'Etat dans la mesure où elles s'inscrivent

- sur un **parcours cohérent**, en aval de la formation linguistique du contrat d'intégration républicaine (CIR), et en amont des dispositifs d'insertion professionnelle mobilisables sur le territoire (parcours linguistiques vers l'emploi, Avenir jeunes, Garantie jeunes, chantiers d'insertion),
- dans un **cadre partenarial diversifié** : service public de l'emploi (Pôle emploi et Mission Locale de Paris), travailleurs sociaux, structures de l'accès aux droits, ressources socioculturelles locales, chantiers d'insertion, SIAE...

Les orientations suivantes, issues des travaux du Comité Alpha (groupe d'experts parisiens de la sociolinguistique et de l'alphabétisation), ont vocation à une matière pour structurer et valoriser vos actions

## I. Evaluation des profils : évaluation des potentialités et des appétences

La prise en compte effective de l'analphabétisme dans le parcours d'intégration requiert des outils de repérage et d'évaluation spécifiques des publics ciblés.

A ce titre, les outils mis en place dans les permanences linguistiques du Réseau EI-FEL (13<sup>e</sup>/14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements), constituent une référence pour les acteurs parisiens. Les formations à ces outils proposées par le Réseau à destination des formateurs doivent par ailleurs contribuer à la diffusion des pratiques.

### Recommandations

- ▶ L'entretien de première évaluation doit durer au moins ½ heure. Ce temps est nécessaire à l'installation d'un climat de confiance indispensable pour faire émerger la diversité des compétences de la personne, souvent diffuses, et les identifier. Par ailleurs, l'aptitude à élaborer de l'écrit peut ne pas être immédiate, mais être mise en évidence au fil de l'entretien.
- ▶ L'entretien doit se dérouler sans la présence d'une tierce personne, sauf s'il s'agit d'un interprète dans le cadre du temps d'entretien consacré à la situation administrative de la personne (il est recommandé de mener l'évaluation linguistique sans l'interprète).
- ▶ L'entretien permet de reconstituer la réalité ou l'absence du parcours scolaire dans le pays d'origine. Les outils iconographiques ou traduits dans la langue d'origine sont généralement utilisés à cette étape.
- ▶ L'évaluateur doit détecter l'aptitude de la personne à élaborer de l'écrit dans sa langue maternelle : certaines personnes non (ou très peu) scolarisées comprennent que les mots écrits ont un sens, ou s'avèrent capables de reproduire des mots écrits, pour elles porteurs de sens. L'entretien doit donc consacrer un temps au geste graphique,
- ▶ L'entretien doit permettre la mise en évidence des autres compétences acquises dans le pays d'origine et sur lesquelles devra s'appuyer le parcours d'alphabétisation et d'insertion : il s'agit de compétences issues d'une pratique acquise dans le pays d'origine selon des modalités non scolaires (travaux agricoles ou d'artisanat). Les performances peuvent évoluer sur la durée du test, elles dépendent fortement de la prise de confiance et de la construction d'une image positive de la personne. Ce sera donc autant le processus de réponse que la performance atteinte qui seront pris en compte dans l'évaluation.
- ▶ L'entretien mené devra susciter l'émergence d'un projet personnel d'insertion afin de favoriser l'adhésion de la personne à la formation qui lui est proposée.

⇒ Les outils et méthodologies d'évaluation devront apparaître très clairement dans le dossier de demande de subvention.

## II. Constitution des groupes en alphabétisation : la cohérence par le projet

La mobilisation des apprenants non lecteurs/non scripteurs sur un projet d'insertion professionnelle favorise les apprentissages.

A partir de ce constat partagé par les acteurs, des expérimentations sont menées à Paris visant à créer au sein des formations des groupes de projet, construits autour d'un objectif professionnel partagé (secteur d'activité et qualification professionnelle visés) ou de compétences acquises antérieurement et identifiées lors de l'entretien d'évaluation (par exemple : restauration, bâtiment, agriculture, artisanat).

Dans ce cadre, l'alphabétisation en français est présentée comme un processus d'apprentissages multiples tendant à la réalisation d'un projet d'insertion globale dans le pays d'accueil.

### Recommandations

#### 1) Favoriser la constitution de groupes de projet, en fonction des potentialités des bénéficiaires et de leur appétence commune pour un secteur d'activité :

- ▶ Le groupe de projet aura pour objectif l'accès à une suite de parcours à visée d'insertion professionnelle (parcours linguistique vers l'emploi, chantier d'insertion, formation CléA), ou visera plus précisément une branche d'activité particulière (restauration/BTP/hygiène...).

Les visées professionnelles innovantes sont vivement encouragées (agriculture, métiers issus de la transition énergétique ou de l'écologie urbaine) ;

▶ Le passage du Diplôme de compétence en langues (DCL), **peut être envisagé comme un objectif à visée d'insertion adapté aux apprenants en insertion professionnelle. Inscrit à l'inventaire de la CNCP et sur la liste nationale interprofessionnelle**, il permet une évaluation de la compétence en langue dans toutes ses dimensions et dans sa réalisation en situation de travail.

## **2) Favoriser la mobilisation des apprenants sur des projets collectifs permettant l'acquisition des compétences de base, l'approche interculturelle des valeurs et du vivre ensemble :**

- ▶ A titre d'exemple : projet culturel et créatif avec restitution publique, projet citoyen ou à vocation de lien social, court métrage, spectacle.
- ▶ Dans cette perspective, l'engagement de partenariats avec les bibliothèques, les acteurs culturels de proximité, les musées, les compagnies de théâtre et les Espaces Publics Numériques est vivement encouragé.

### **III. Durée et rythme de la formation**

#### **Programmation horaire**

Le processus d'apprentissage permettant à une personne adulte d'apprendre le français tout en apprenant à lire et à écrire pour la première fois est un processus long, à la fois en termes de durée globale et d'heures de formation. Dans ce sens, le parcours d'intégration républicaine, couvert par le CIR et prévu sur une durée de 5 ans, offre une perspective de long terme pour la mise en place de parcours adaptés aux personnes n'ayant pas été scolarisées antérieurement.

Le volume horaire des formations en alphabétisation proposées à Paris oscille entre 200 h et 600 h. L'action doit donc s'inscrire dans un processus de long terme qui assure au bénéficiaire un accompagnement personnalisé et une orientation à chaque étape du parcours.

#### **Rythme**

Le rythme intensif, semi-intensif, ou extensif de la formation doit s'apprécier en fonction des besoins spécifiques du public précisément ciblé (jeunes, réfugiés en hébergement d'urgence, primo-arrivants en emploi, femmes). Compte tenu des contraintes administratives et matérielles pesant sur la disponibilité des bénéficiaires, les formations trop intensives ( $\geq 30$  h hebdomadaires) sont déconseillées. La reconstruction post migratoire, liée à un processus d'apprentissage lourd, est en effet peu compatible avec une astreinte en salle de cours laissant peu d'espace dédié à l'immersion informelle dans la société d'accueil.

Par ailleurs, la modularité de la formation (séquences pédagogiques modulaires définies par les compétences à atteindre) apporte une souplesse favorisant le relâchement de la contrainte.

#### **Recommandations**

▶ **Proposer des ingénieries souples et modulaires**, compte tenu des contraintes et des difficultés particulières d'apprentissage du public non lecteur/non scripteur.

▶ **Assurer une orientation adaptée des apprenants en fin de session :**

Cet accompagnement et cette orientation pourront être assurés, le cas échéant, par un référent institutionnel de l'emploi (Mission Locale, Pôle emploi).

▶ **Proposer des séquences hors les murs, intégrées au processus d'alphabétisation** : activités culturelles, ateliers en bibliothèque, sorties, immersion professionnelle.

▶ **Proposer un accompagnement social personnalisé** tendant à la levée des freins aux apprentissages : problématiques d'accès aux droits, de santé, de garde d'enfant, d'accès aux services en ligne...

Ces actions d'accompagnement global peuvent être menées par des partenaires extérieurs ou en lien avec les travailleurs sociaux des centres d'hébergement d'urgence.

#### IV. L'ingénierie pédagogique, les outils, la formation des formateurs

Les formateurs en alphabétisation/insertion se réfèrent à des méthodologies issues de divers courants de la recherche en pédagogie, de la didactique des langues et de l'éducation populaire.

Les méthodes utilisées se retrouvent le plus souvent mixées dans les ateliers d'alphabétisation, avec une nette évolution en faveur des méthodes dites « actives » (apprentissage en contexte significatif) et sur objectifs professionnels spécifiques (apprentissages langagiers liés au métier visé).

Quelques exemples (non exhaustifs) de méthodes, de démarches et d'outils que l'on retrouve dans les ateliers d'alphabétisation :

- Méthodologie des ASL (RADyA),
- Programme Alpha B (Tous bénévoles),
- Alphabétisation vers l'emploi (ADAGE),
- Démarche ECLER (Noël Ferrand),
- Méthode phonétique/syllabique (J. Grigorieff), coll. Trait d'Union
- Méthode d'alphabétisation progressive", Belin Education, écrite par les formateurs de l'INFREP.

⇒ D'autres méthodes et outils ont été compilés par le CASNAV de Paris : [http://casnav.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user\\_upload/casnav/Les\\_ressources\\_utilisables\\_-\\_2016.pdf](http://casnav.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/casnav/Les_ressources_utilisables_-_2016.pdf)

#### Recommandations

##### 1) Ingénierie :

- ▶ Une attention particulière sera portée à l'acquisition des compétences cognitives et aux stratégies d'apprentissage qui seront mobilisées au cours de la formation et qui permettront à l'apprenant de prendre l'initiative de ses propres apprentissages.
- ▶ La traçabilité des ateliers (bilans des séances, relevés des acquis et des points de vigilance...) devra être assurée au moyen d'outils adaptés (papier/numériques).
- ▶ Le fait de comprendre comment et pourquoi on apprend, de reconnaître que l'on maîtrise une compétence ou que l'on ne la maîtrise pas (et recourir à une autre stratégie d'apprentissage), renforce la confiance et étaye la progression. Dans cette perspective, des outils spécifiques d'auto évaluation et de recueil de la satisfaction devront être produits dans le dossier.

##### 2) Qualification des intervenants :

- ▶ La qualification (diplômes, attestations de formation) des intervenants (salariés et bénévoles) ainsi que le plan de formation qui leur est proposé devront apparaître clairement dans le dossier de financement.
- ▶ La création d'outils pédagogiques novateurs, pourra être financée dans le cadre du futur appel à projets, à la condition que l'outil soit diffusé sur le réseau.
- ▶ Pourront également être financées des formations de formateurs en alphabétisation non couvertes par l'offre existante, notamment les formations à l'évaluation et au repérage des compétences des publics non scolarisés antérieurement.

## V. Structuration de l'action

L'inscription des bénéficiaires sur un parcours progressif et cohérent doit être rendue visible dans vos dossiers par la formalisation des éléments-clés de ce parcours :

### Eléments-clés du dossier de demande de subvention :

#### 1) Phase d'entrée en formation :

- ▶ Mention des prescripteurs : OFII, Missions locales, agences Pôle emploi, services sociaux, CHU/CPH, associations, Permanences EIF-FEL ;
- ▶ Entretiens d'évaluation des compétences et des appétences : fournir les outils d'évaluation.

#### 2) Déroulement de la formation :

- ▶ Séquençage de la formation et définition des différents modules ;
- ▶ Traçabilité des séances assurée par des outils de suivi (bilan de séance, bilan d'étape...),
- ▶ Mention des partenariats engagés autour de la formation : services publics locaux (Pôle emploi, Mission locale, services sociaux, Points d'Accès aux Droits...), ressources socioculturelles, entreprises d'insertion ...

#### 3) Evaluation/orientation à l'issue de la formation :

- ▶ Evaluation finale de l'apprenant et recueil de sa satisfaction : les niveaux de langue atteints à l'oral et à l'écrit devront être précisés ;
- ▶ Remise de l'évaluation à l'apprenant et remise d'une attestation de fin de stage ;
- ▶ Orientation vers une formation adaptée en fonction des niveaux : parcours linguistique vers l'emploi, certification CléA, maîtrise des compétences-clés de la propreté... ;
- ▶ Suivi des cohortes à 3 et 6 mois (indicateurs figurant sur la grille de suivi fournie la DAAEN).

#### 4) Suivi et évaluation de la formation :

Les outils de suivi et d'évaluation de l'action d'alphabétisation doivent permettre d'assurer :

- La traçabilité des ateliers (sauvegarde des bilans de séance) ;
- Le suivi des progressions individuelles (constitution du dossier individuel de suivi).
- ▶ Des outils d'auto-évaluation devront être mis à la disposition des apprenants afin de les mettre en mesure de suivre leurs propres apprentissages et de réfléchir sur leur façon d'apprendre.
- ▶ Le recueil de la satisfaction des apprenants devra être formalisé.

#### 5) La mesure de l'impact de l'action :

- ▶ Le bilan des orientations en fin de session et du suivi des cohortes seront déterminants pour le renouvellement des financements.

Le compte-rendu des sorties doit obligatoirement figurer sur le bilan d'action (Cerfa demandé lors d'un renouvellement de l'action). Le suivi des cohortes s'effectuera sur le document d'évaluation de la DAAEN (indicateurs réalisés, à fournir au 1<sup>er</sup> juillet de l'année N+1).

⇒ Les porteurs devront produire à l'appui de leur demande de financement un cadre pédagogique séquencé permettant une visualisation rapide de l'ingénierie appliquée.

